



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Jacques, à sa séance ordinaire du 24 avril 2020, a pris connaissance d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme.

La demande porte sur le lot numéro 3 024 985 portant le numéro civique 88 rue du Collège et situé dans la zone R1-52. En effet, le propriétaire souhaite vendre sa propriété et deux éléments sont ressortis non conformes aux règlements municipaux lors de la réalisation du certificat de localisation.

Plus spécifiquement, la demande consiste à permettre que la remise soit située à 0,86 mètre de la ligne de lot arrière au lieu de 1 mètre, tel qu'exigé à l'article 6.2.1 ligne 17 du tableau paragraphe b) dans la quatrième colonne du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques. La demande consiste également à permettre que l'appareil de climatisation soit situé dans la cour avant secondaire à 5,17 mètres de la ligne de lot au lieu d'être implanté dans la cour latérale ou arrière à 3 mètres de la ligne de lot, tel qu'exigé à l'article 6.2.1 ligne 25 paragraphe a) troisième colonne du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques.

Le conseil rendra sa décision à la séance du 1^{er} juin 2020 à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques située au 16, rue Maréchal à Saint-Jacques le tout selon les dispositions du règlement municipal en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande par écrit au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0 ou au info@st-jacques.org.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 13^E JOUR DE MAI 2020.

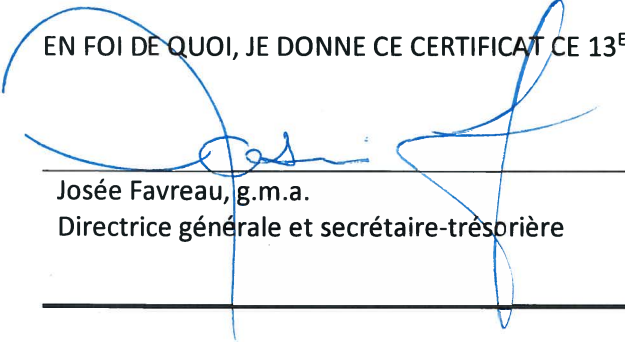
Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public à l'église de Saint-Jacques et à la mairie en date du 13 mai 2020.

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques le 13 mai 2020.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 13^E JOUR DE MAI 2020.



Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière
